

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 169

Artikel: A vous de jouer

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Selon M. Falquet, l'initiative syndicale obéit à trois mobiles : donner aux travailleurs un droit de regard et de contrôle sur leur destin, « changer un peu fondamentalement les rapports qu'il y a entre le capital et le travail », et, en tout état de cause, clarifier la répartition des pouvoirs dans l'entreprise. L'objection patronale à la présence de syndicalistes dans les conseils d'administration ? M. Falquet rétorque qu'en dehors des organisations syndicales, les travailleurs ne sont rien. Le problème de la co-responsabilité ? Il riposte habilement en soulignant que la décision de fermeture ou de licenciement ne se prend pas du jour au lendemain, mais qu'elle est le résultat d'une série d'échecs ou d'erreurs, à laquelle les ouvriers, associés dès le début, auraient pu donner un autre cours.

Les commissions ouvrières

Après avoir défini la participation qui comprend, dit-il, « l'information, la consultation et le partage du pouvoir », il déplore que les commissions ouvrières, lorsqu'elles fonctionnent, ne puissent franchir les limites précises de l'information et dans certains problèmes, de la consultation. Répondant à une question d'un téléspectateur, M. Falquet devait enfin constater que la participation des organisations syndicales aux décisions centrales est à l'heure actuelle en Suisse beaucoup mieux développée que la participation dans l'entreprise.

De cette « Table ouverte », sommairement résumée, se dégagent quelques questions. Les premières portent sur certaines contradictions de thèses patronales. Pourquoi vouloir à tout prix écarter les syndicalistes des conseils d'administration si ces derniers, comme on le répète à l'envi, n'ont pas de pouvoir réel ? Comment exiger à la fois des représentants ouvriers formés et écarter en même temps les travailleurs les mieux avertis des problèmes économiques et sociaux, les mieux rompus à la confrontation ? Enfin comment ne

pas s'étonner de la soudaine sollicitude du patronat pour ces pauvres représentants ouvriers chargés d'endosser d'impopulaires décisions. Est-ce à dire qu'ils ne seraient placés dans les conseils d'administration que pour cela ?

Mais il est aussi du côté syndical un certain nombre d'incertitudes qui font problème. On a parlé d'informations, on a parlé de décisions. Mais de quoi s'agit-il ? Car on peut entendre par là avant tout des problèmes de bilan, d'investissement, des principes de gestion, de rationalisation. Or de telles informations paraissent doublement abstraites à la base, car leur impact sur la vie quotidienne n'est pas immédiatement évident et leur sort est lié, au-delà de l'entreprise, à la conjoncture régionale, nationale, voire internationale. De telles informations, de telles décisions sont-elles donc ce qui en premier lieu peut et doit intéresser les travailleurs ? On peut se le demander. En revanche si ces derniers veulent obtenir des informations et participer à des décisions concrètes, qui touchent leurs conditions de travail, leur cadence, leur sécurité, leur logement, leur transport, leurs loisirs, est-ce bien au niveau du conseil d'administration qu'ils doivent entrer ?

La volonté syndicale d'accéder au conseil d'administration, exprimée non dans le texte de l'initiative, mais dans ses considérants, qui ont valeur juridique, suscite donc des questions sur le sens qu'il convient de donner à cette initiative et sur le but poursuivi par les syndicats.

Les niveaux de la décision

Une grande bataille sociale va s'engager en Suisse. Au-delà des positions du patronat et des syndicats, des possédants et des travailleurs se profile le problème des pouvoirs dans la vie économique. A quels niveaux et par qui sont donc prises les décisions qui engagent l'entreprise et ses salariés ? La valeur stratégique de l'initiative syndicale dépendra de ces réponses.

A vous de jouer

Le deuxième DP hebdo vous parvient. Nous souhaitons que dès ce numéro deux se crée une accoutumance au nouveau format (un journal de poche), à la présentation des textes.

Qui aime écrire, fait des articles. Qui aime vendre, fait l'article. Aujourd'hui, nous devons avoir la vocation de l'un et de l'autre. « Domaine public » refuse toute publicité, c'est une garantie d'indépendance. Les collaborateurs assurent tous un travail désintéressé. Deux permanents garantissent seuls le fonctionnement du journal. Le désintéressement qui présidait au DP bimensuel se retrouve dans DP hebdo. Avec la première formule nous avions économisé de cette manière, tout en maintenant le prix de l'abonnement à 12 francs (inchangé en huit ans !) quelque vingt mille francs. Ils couvrent pour la moitié le lancement de DP hebdo.

Pour que ces efforts et cette épargne n'aient pas été vains, pour que vive un journal indépendant et de gauche, pour que démonstration soit faite que peut vivre un journal sans qu'il consacre une partie de ses colonnes à vanter les produits qui se vendent et se consomment, il faut que DP recrute de nouveaux abonnés. Seuls nos amis et nos abonnés peuvent nous les procurer.

Ce qui est demandé est facile ; l'enjeu est important, essentiel : il y va d'une certaine « coloration » de la presse romande. Que ceux qui estiment qu'il est utile que DP hebdo gagne son nouveau pari fassent le nécessaire. A vous de jouer, aussi.